PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence régionale de santé de la Martinique

ARRÊTÉ n° 2025-181 du 10/07/2025

portant réquisition d'une officine de pharmacie et de son pharmacien titulaire pour assurer les services de garde et d'urgence

LE PREFET DE MARTINIQUE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-17 ; L.5125-22 et R.4235-49 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n°ARS-2022-91 du 1er juillet 2022 relatif à l'organisation des services de garde et d'urgence des officines sur le territoire de la Martinique ;

Considérant que l'article R.4235-49 du code de la santé publique dispose que les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L.5125-17 du même code et que les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service ;

Considérant que le territoire de Martinique est délimité en 3 secteurs de garde et d'urgence,

Considérant qu'une seule officine par secteur assure le service de garde ou d'urgence, conformément à une organisation minimale requise pour garantir la continuité de l'accès aux médicaments ;

Considérant le mot d'ordre de grève illimitée des services de garde et d'urgence à partir du 1er juillet déposé par l'union syndicale des pharmaciens d'officine et la fédération des syndicats pharmaceutiques de France ;

Considérant que la suspension annoncée de la participation aux services de garde et d'urgence de certaines officines de pharmacie, du fait du mouvement de grève, serait de nature à créer un risque certain de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population ;

Considérant qu'il existe ainsi un risque grave pour la santé publique et une impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque autrement qu'en utilisant des réquisitions ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation ;

Sur proposition du directeur de l'agence régionale de santé de Martinique ;

ARRÊTÉ

Article 1 - Les officines de pharmacie dont l'adresse est mentionnée en annexe du présent arrêté et leurs pharmaciens titulaires sont réquisitionnés afin d'assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence du 11 juillet 2025 au 16 juillet 2025 selon les horaires indiqués.

Article 2 - A défaut d'exécution du présent arrêté, le pharmacien titulaire de l'officine s'expose aux sanctions pénales et administratives prévues par les textes :
- en cas d'inexécution volontaire par la personne requise des obligations qui lui incombent en application de l'arrêté édicté par le préfet, le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue peut, sur demande de l'autorité requérante, prononcer une astreinte dans les conditions prévues aux articles L. 911-6 à L. 911-8 du code de justice administrative ;
- le refus d'exécuter les mesures prescrites par l'autorité requérante constitue un délit qui est puni de six mois d'emprisonnement et de 10 000 euros d'amende.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée ou remise à son greffe ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de cabinet de la Préfecture de la Martinique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort de France, le 10/07/2025

Le Préfet de la Martinique

Étienne DESPLANQUES

PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence régionale de santé de la Martinique

REQUISITION DE PHARMACIES D'OFFICINE - ANNEXE A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DATE DE GARDES	HORAIRE DE GARDE	NOM PHARMACIE	PHARMACIEN TITULAIRE	ADRESSES	CODE POSTAL	VILLE
11/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE VILLERONCE HELENE	VILLERONCE Hélène	16 RUE GUEYDON	97270	SAINT ESPRIT
11/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE ZECLER	ZECLER Jordi	RUES DEPROGE/O. DUQUESNAY	97212	SAINT JOSEPH
11/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE LA BATELIERE	PERRIN ESCUDIE Aurore	CENTRE COMMERCIAL LA BATELIERE	97233	SCHOELCHER
12/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DERIS ARIELLE	DERIS Arielle	22 RUE ANDRE ALIKER	97260	LE MORNE ROUGE
12/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE BIGON	BIGON Jean	6 RUE DES ECOLES - BOURG DU VERT PRE	97231	LE ROBERT
12/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE BELLE SANTE (ATHOR)	ATHOR Mélissa	8 RUE VICTOR HUGO	97280	LE VAUCLIN
13/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE BIROTA	BIROTA Danielle	90 RUE DE LA REPUBLIQUE	97200	FORT DE FRANCE
13/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE BIROTA	BIROTA Danielle	90 RUE DE LA REPUBLIQUE	97200	FORT DE FRANCE
13/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE HARMONY	EXILIE Isabelle	ROUTE DU STADE	97232	LE LAMENTIN
13/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE HARMONY	CASSILDE Cyril	ROUTE DU STADE	97232	LE LAMENTIN
13/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE HARMONY	EXILIE Isabelle	ROUTE DU STADE	97232	LE LAMENTIN
13/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE HARMONY	CASSILDE Cyril	ROUTE DU STADE	97232	LE LAMENTIN
13/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE DE QUATRE CROISEES	PINON Thomas	916 JAMBETTE L'ETANG	97212	SAINT JOSEPH
13/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE DE QUATRE CROISEES	PINON Béatrice	916 JAMBETTE L'ETANG	97212	SAINT JOSEPH

13/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DE QUATRE CROISEES	PINON Thomas	916 JAMBETTE L'ETANG	97212	SAINT JOSEPH
13/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DE QUATRE CROISEES	PINON Béatrice	916 JAMBETTE L'ETANG	97212	SAINT JOSEPH
14/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE ARCADE	ARCADE Marie-Andrée	HAUT DU MORNE	97218	BASSE POINTE
14/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE ARCADE	ARCADE Marie-Andrée	HAUT DU MORNE	97218	BASSE POINTE
14/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE BON AIR (ETILE)	ETILE Lucilia	95, ROUTE DES RELIGIEUSES	97200	FORT DE FRANCE
14/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE BON AIR (ETILE)	ETILE Lucilia	95, ROUTE DES RELIGIEUSES	97200	FORT DE FRANCE
14/07/2025	07h00 à 20h00	PHARMACIE DE LAUGIER (ALTIUS)	ALTIUS Mylène	CENTRE COMMERCIAL LAUGIER	97215	RIVIERE SALEE
14/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DE LAUGIER (ALTIUS)	ALTIUS Mylène	CENTRE COMMERCIAL LAUGIER	97215	RIVIERE SALEE
15/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE ANTONIO-LS	ANTONIO Mélina	35 RUE ERNEST ANDRE	97232	LE LAMENTIN
15/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DES YOLES	BECU Emmanuel	IMMEUBLE PELICAN - ZONE DE LA SEMAIR	97231	LE ROBERT
15/07/2025	20h00 à 07h00	PHARMACIE DE GRAND VILLAGE	DUDOGNON Damien	Centre médical Village Santé - RESIDENCE GRAND VILLAGE	97233	SCHOELCHER